

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL A.M.E CHAUFFAGE PLOMBERIE

10 rue Florent Loth
80160 SAINT SAUFLIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

S.A. au capital de 600 000 Euros - Inscrite au tableau de l'Ordre des Régions d'Amiens et de Lille - RCS Amiens B 379 138 464



SIÈGE SOCIAL
1 rue Rose Bertin - BP 90312
Parc d'Activités Les Deux Vallées
80103 ABBEVILLE Cedex
Tél : 03 22 29 68 68
Fax : 03 22 29 68 20 - 03 22 29 68 47

13 place du Général Leclerc
80120 RUE
Tél : 03 22 25 02 11
Fax : 03 22 25 76 96

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur la transformation

De la société

A.M.E CHAUFFAGE PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €uros

10 rue Florent Loth

80160 SAINT SAUFLIEU

présenté à l'Associé unique

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 447 101 €uros, un bénéfice net de 77 138 €uros, des capitaux propres de 261 593 €uros et un endettement financier global de 26 965 €uros, inférieur aux capitaux propres ;
- L'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023 a approuvé les comptes au 31 décembre 2022 et affecté le résultat dégagé en totalité en réserves ;

- La situation comptable arrêtée au 30 septembre 2023, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 261 997 €uros, un bénéfice net de 72 748 €uros, des capitaux propres de 334 341 €uros ainsi qu'un endettement financier global de 10 223 €uros, et ne laisse apparaître aucune dégradation significative de l'activité.

Mission du commissaire à la transformation

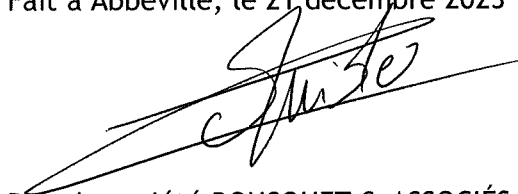
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Abbeville, le 21 décembre 2023



Pour la société BOUSQUET & ASSOCIÉS
Olivier COQUIDÉ, Commissaire aux comptes